

GENERAL TERMS AND CONDITIONS OF SALE / CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ENGLISH	FRANÇAIS
1. ORDERS Orders imply the entire adhesion and unqualified acceptance of these terms and conditions, to the exclusion of any other documents such as a prospectus or a brochure, which serve for reference purposes only. Without an explicit agreement in writing from the Seller, any other contractual conditions will have no effect on the Seller, regardless of when the Seller becomes aware of them. The Seller shall not be considered bound by an order absent its explicit agreement to such order, which may result from a written confirmation of the order or the effective delivery of the ordered Products. Any modification or cancellation of an order will only be valid subject to the Seller's explicit agreement. The Products are sold subject to stock availability and according to the sequence in which orders are received. Accordingly, the Seller may proceed with global or partial deliveries without incurring any liability as a result.	1. COMMANDES Toute commande emporte l'adhésion entière et l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales, à l'exclusion de tout autre document tel qu'un prospectus ou une brochure, qui n'ont qu'une valeur indicative. Sauf accord écrit exprès du Vendeur, toute autre condition contractuelle est inopposable au Vendeur, quelle que soit la date à laquelle il en a eu connaissance. Le Vendeur n'est réputé engagé par une commande qu'en cas d'acceptation expresse de sa part, laquelle peut résulter d'une confirmation écrite de la commande ou de la livraison effective des Produits commandés. Toute modification ou annulation d'une commande n'est valable que sous réserve de l'accord exprès du Vendeur. Les Produits sont vendus dans la limite des stocks disponibles et selon l'ordre d'arrivée des commandes. En conséquence, le Vendeur peut procéder à des livraisons totales ou partielles sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.
2. DELIVERY AND RECEPTION Unless otherwise indicated on the estimate, prices are 'Ex Works' (Incoterm 2020) and delivery costs will be invoiced in addition. Where Products are shipped outside the EEA, any taxes, duties, levies, imposts, fees or other charges will be borne by, or invoiced to, the Purchaser. Irrespective of the applicable delivery conditions, the Products are always transported at the Purchaser's risk: in compliance with the provisions of article L. 133-3 of the French Commercial Code, the Purchaser must notify any reservations to the carrier by registered letter with acknowledgement of receipt within 3 days following receipt of the Products. Information concerning delivery dates or delay is non-binding. Delays cannot give rise to any damages, interest, withholding or cancellation of the order. In any event, any delivery may be unilaterally suspended by the Seller until the day the Purchaser has performed all its obligations towards the Seller.	2. LIVRAISON ET RÉCEPTION Sauf indication contraire portée sur le devis, les prix s'entendent 'Ex Works' (Incoterm 2020) et les frais de livraison sont facturés en sus. Lorsque les Produits sont expédiés hors de l'EEE, l'ensemble des taxes, droits, prélèvements, impôts, redevances ou autres charges sont supportés par l'Acheteur ou lui sont refacturés. Quelles que soient les conditions de livraison applicables, les Produits voyagent toujours aux risques et périls de l'Acheteur : conformément aux dispositions de l'article L. 133-3 du Code de commerce, l'Acheteur doit notifier ses réserves au transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 3 jours suivant la réception des Produits. Les informations relatives aux dates ou délais de livraison sont données à titre indicatif. Les retards ne peuvent donner lieu à aucuns dommages-intérêts, intérêt, retenue ou annulation de la commande. En tout état de cause, toute livraison peut être unilatéralement suspendue par le Vendeur jusqu'à ce que l'Acheteur ait exécuté l'ensemble de ses obligations envers le Vendeur.
3. WARRANTY In the event of any defect in the delivered Products and provided the Purchaser informs the Seller within 72 hours following discovery of the defect, the Seller undertakes to provide the Purchaser with technical hotline services, using the number given upon delivery, for a period of 12 months from delivery of the Products, or 36 months for SAFE-T products. This obligation is a best-efforts obligation (obligation de moyens) only. This warranty is the sole and exclusive warranty granted by the Seller. Save for this warranty, and to the fullest extent permitted by law, the Products are supplied without any other warranty, whether express or implied, as further set out in the "Liability" article below.	3. GARANTIE En cas de défaut affectant les Produits livrés, et sous réserve que l'Acheteur en informe le Vendeur dans les 72 heures suivant la découverte du défaut, le Vendeur s'engage à fournir à l'Acheteur un service d'assistance technique téléphonique, au numéro communiqué lors de la livraison, pour une durée de 12 mois à compter de la livraison des Produits ou de 36 mois pour les produits SAFE-T. Cette obligation constitue une obligation de moyens uniquement. Cette garantie constitue la seule et unique garantie accordée par le Vendeur. À l'exception de cette garantie, et dans toute la mesure permise par la loi, les Produits sont fournis sans aucune autre garantie, expresse ou implicite, ainsi qu'il est précisé à l'article « Responsabilité » ci-après.
4. PAYMENT CONDITIONS The Products will be invoiced in euros upon confirmation of the order by the Seller. Unless otherwise agreed in writing, the Purchaser shall pay the invoice as follows: a down payment corresponding to fifty percent (50%) of	4. CONDITIONS DE PAIEMENT Les Produits sont facturés en euros lors de la confirmation de la commande par le Vendeur. Sauf accord écrit contraire, l'Acheteur règle la facture selon les modalités suivantes : un acompte correspondant à cinquante pour

ENGLISH	FRANÇAIS
the invoice shall be paid concurrently with confirmation of the order; the balance of the invoice shall be paid before shipping of the Products. Any late payment is automatically subject to a penalty equal to 3 times the applicable legal interest rate in effect at the due date, together with a fixed allowance for recovery costs of 40 euros. If the recovery costs exceed that amount, the Seller reserves the right to claim additional compensation upon justification.	cent (50 %) de la facture est payé concomitamment à la confirmation de la commande ; le solde de la facture est payé avant l'expédition des Produits. Tout retard de paiement entraîne de plein droit l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date d'échéance, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Si les frais de recouvrement sont supérieurs, le Vendeur se réserve le droit de réclamer une indemnisation complémentaire sur justificatif.
5. RETENTION OF TITLE The Seller retains ownership of the delivered Products until full payment of the price, interest, taxes and other accessory expenses. In case of non-payment of any fraction of the price, the transaction may be cancelled ipso jure by the Seller 7 days after a registered letter with acknowledgement of receipt giving formal notice has remained without effect.	5. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ Le Vendeur conserve la propriété des Produits livrés jusqu'au paiement intégral du prix, des intérêts, des taxes et autres frais accessoires. En cas de non-paiement d'une fraction du prix, la vente peut être résolue de plein droit par le Vendeur 7 jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure restée sans effet.
6. CONFIDENTIALITY AND INTELLECTUAL PROPERTY By all necessary means, the Purchaser undertakes to keep strictly confidential the information it receives from the Seller (including the specifications of the Products and the names of the Seller's customers and partners), for a period of 10 years from the date of delivery. The Purchaser will take all necessary measures to preserve the confidentiality of this information. In particular, the Purchaser undertakes: (i) not to use, directly or indirectly, the information provided for industrial, commercial or research purposes, except under a specific written agreement with the Seller; (ii) not to reproduce, in whole or in part, the Products and information unless such reproduction has been authorized beforehand by the Seller; (iii) not to publish or use this information for its own account or for the account of third parties. The Purchaser expressly acknowledges the Seller's rights in the technology embodied in the Products and undertakes not to contest them or use them without the Seller's prior agreement. The Seller alone may enforce, or have enforced, the corresponding intellectual property rights worldwide. The purchase of Products does not imply any assignment or licence of intellectual property rights.	6. CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE Par tous moyens nécessaires, l'Acheteur s'engage à conserver strictement confidentielles les informations qu'il reçoit du Vendeur (y compris les spécifications des Produits et les noms des clients et partenaires du Vendeur), pendant une durée de 10 ans à compter de la date de livraison. L'Acheteur prend toutes les mesures nécessaires pour préserver la confidentialité de ces informations. En particulier, l'Acheteur s'engage : (i) à ne pas utiliser, directement ou indirectement, les informations communiquées à des fins industrielles, commerciales ou de recherche, sauf accord écrit spécifique du Vendeur ; (ii) à ne pas reproduire, en tout ou partie, les Produits et informations sans autorisation préalable du Vendeur ; (iii) à ne pas publier ni utiliser ces informations pour son propre compte ou pour le compte de tiers. L'Acheteur reconnaît expressément les droits du Vendeur sur la technologie incorporée dans les Produits et s'engage à ne pas les contester ni les utiliser sans l'accord préalable du Vendeur. Le Vendeur est seul habilité à faire valoir, ou à faire respecter, les droits de propriété intellectuelle correspondants dans le monde entier. L'achat des Produits n'emporte aucune cession ni licence de droits de propriété intellectuelle.
7. EXPORT CONTROL AND COMPLIANCE The Purchaser acknowledges that the Products, including any related software, technology and documentation, may be subject to export control and sanctions laws and regulations, including those of the European Union (in particular Regulation (EU) 2021/821 on dual-use items), France, and, where applicable, the United States (including the EAR and, if relevant, the ITAR), as well as any other applicable regulations (together, the "Export Control Laws"). The Purchaser undertakes to comply with all applicable Export Control Laws and shall be solely responsible for obtaining, at its own cost, any export, re-export, import or transfer authorization, licence or permit required for the Products. The Purchaser undertakes not to export, re-export, sell, supply, transfer or divert the Products, directly or indirectly: (i) to any country, entity or person subject to an embargo or restrictive measures; (ii) to any person listed on any applicable sanctions or denied-party list; or (iii) for any prohibited end-use, including any military, chemical,	7. CONTRÔLE DES EXPORTATIONS ET CONFORMITÉ L'Acheteur reconnaît que les Produits, y compris tout logiciel, technologie et documentation associés, peuvent être soumis aux lois et réglementations relatives au contrôle des exportations et aux sanctions, notamment celles de l'Union européenne (en particulier le règlement (UE) 2021/821 relatif aux biens à double usage), de la France et, le cas échéant, des États-Unis (y compris l'EAR et, s'il y a lieu, l'ITAR), ainsi qu'à toute autre réglementation applicable (ensemble, les « Réglementations de Contrôle des Exportations »). L'Acheteur s'engage à respecter l'ensemble des Réglementations de Contrôle des Exportations applicables et demeure seul responsable de l'obtention, à ses frais, de toute autorisation, licence ou permis d'exportation, de réexportation, d'importation ou de transfert requis pour les Produits. L'Acheteur s'engage à ne pas exporter, réexporter, vendre, fournir, transférer ni détourner les Produits, directement ou indirectement : (i) vers tout pays, entité ou personne faisant l'objet d'un embargo ou de mesures restrictives ;

ENGLISH	FRANÇAIS
biological or nuclear end-use where such use is restricted or prohibited by the applicable Export Control Laws. The Purchaser shall provide the Seller with any information and end-user documentation (including end-user certificates) reasonably required to comply with the Export Control Laws. The Seller's obligations under any order are subject to the granting of all required authorizations, and the Seller shall not be liable for any delay in, or refusal of, delivery resulting from the application of the Export Control Laws or from the refusal or revocation of any authorization by a competent authority. The Purchaser shall indemnify the Seller against any consequence arising from a breach of this article.	(ii) vers toute personne inscrite sur une liste de sanctions ou de personnes interdites applicable ; ou (iii) en vue de toute utilisation finale prohibée, y compris toute utilisation à des fins militaires, chimiques, biologiques ou nucléaires lorsque celle-ci est restreinte ou interdite par les Réglementations de Contrôle des Exportations applicables. L'Acheteur fournit au Vendeur toute information et documentation relative à l'utilisateur final (y compris les certificats d'utilisateur final) raisonnablement nécessaire au respect des Réglementations de Contrôle des Exportations. Les obligations du Vendeur au titre de toute commande sont subordonnées à l'obtention de l'ensemble des autorisations requises, et le Vendeur ne saurait être tenu responsable de tout retard ou refus de livraison résultant de l'application des Réglementations de Contrôle des Exportations ou du refus ou du retrait d'une autorisation par une autorité compétente. L'Acheteur garantit le Vendeur contre toute conséquence résultant d'un manquement au présent article.
8. LIABILITY The Purchaser undertakes to comply with all applicable legislation relating to the Products in the territory where use of the Products is contemplated and shall be solely responsible in this regard. The Purchaser acknowledges having been informed of the Products' specifications, of the risks, and of the precautions necessary when using the Products. On this basis, the Seller makes no commitment to comply with any standard or with any expected use of the Products. The Purchaser specifically declares that the purchase is made at its own risk. Accordingly, save for the warranty expressly granted in the "Warranty" article above, the Seller provides no warranty and cannot be held liable in relation to any non-conformity with the specifications or the applicable legislation, provided that such non-conformity does not concern the breach of an essential contractual obligation, gross negligence or wilful misconduct of the Seller, or bodily injury (except, in particular, any harm caused by the default or act of a third party or of the Purchaser, or by an event of force majeure). The Seller provides no warranty and cannot be held liable in relation to any hidden defects, the Purchaser being a professional of the same field. Should the Seller's liability be established, only direct, personal and certain loss may be compensated, to the exclusion of any indirect damage such as financial or commercial loss, loss of earnings, operating loss or loss of data.	8. RESPONSABILITÉ L'Acheteur s'engage à respecter l'ensemble de la législation applicable aux Produits sur le territoire où leur utilisation est envisagée et en demeure seul responsable. L'Acheteur reconnaît avoir été informé des spécifications des Produits, des risques et des précautions nécessaires à leur utilisation. Sur cette base, le Vendeur ne prend aucun engagement de conformité à une quelconque norme ou à un usage attendu des Produits. L'Acheteur déclare expressément que l'achat est effectué à ses propres risques. En conséquence, à l'exception de la garantie expressément accordée à l'article « Garantie » ci-dessus, le Vendeur ne fournit aucune garantie et ne peut être tenu responsable au titre d'une non-conformité aux spécifications ou à la législation applicable, sous réserve que cette non-conformité ne concerne pas la violation d'une obligation contractuelle essentielle, une faute lourde ou dolosive du Vendeur, ou un dommage corporel (à l'exception, notamment, de tout dommage causé par la défaillance ou le fait d'un tiers ou de l'Acheteur, ou par un événement de force majeure). Le Vendeur ne fournit aucune garantie et ne peut être tenu responsable au titre des vices cachés, l'Acheteur étant un professionnel de même spécialité. Si la responsabilité du Vendeur venait à être retenue, seul le préjudice direct, personnel et certain pourra être indemnisé, à l'exclusion de tout dommage indirect tel que préjudice financier ou commercial, perte de bénéfices, perte d'exploitation ou perte de données.
9. FORCE MAJEURE Neither party shall be liable for any failure or delay in performing its obligations (other than payment obligations) where such failure or delay results from an event of force majeure within the meaning of article 1218 of the French Civil Code, including, without limitation, natural disasters, fire, flood, epidemic or pandemic, war, terrorism, riot, embargo or governmental act, strike or labour dispute, failure of energy sources or transport networks, and failure of suppliers or subcontractors for the same reasons. The affected party shall inform the other party as soon as possible and use reasonable endeavours to mitigate the effects of the event. Performance of the affected obligations shall be suspended for the duration of the force majeure event. Should the event continue for more than 60 days, either	9. FORCE MAJEURE Aucune des parties ne pourra être tenue responsable d'un manquement ou d'un retard dans l'exécution de ses obligations (autres que les obligations de paiement) lorsque ce manquement ou ce retard résulte d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, en ce compris, notamment, les catastrophes naturelles, incendie, inondation, épidémie ou pandémie, guerre, terrorisme, émeute, embargo ou acte des autorités, grève ou conflit social, défaillance des sources d'énergie ou des réseaux de transport, ainsi que la défaillance des fournisseurs ou sous-traitants pour les mêmes raisons. La partie affectée en informe l'autre partie dans les meilleurs délais et met en œuvre des efforts raisonnables pour en atténuer les effets. L'exécution des obligations affectées est suspendue pendant toute la durée de l'événement de force majeure. Si l'événement se

ENGLISH	FRANÇAIS
party may terminate the affected order by written notice, without any right to compensation for either party.	poursuit pendant plus de 60 jours, chacune des parties peut résilier la commande concernée par notification écrite, sans droit à indemnisation pour l'une ou l'autre des parties.
10. SEVERABILITY If any provision of these terms and conditions is held to be invalid, unlawful or unenforceable, in whole or in part, by any court or competent authority, that provision shall to that extent be deemed not to form part of these terms, and the validity and enforceability of the remaining provisions shall not be affected. The parties shall negotiate in good faith to replace any invalid provision with a valid provision that achieves, as closely as possible, the intended economic and legal effect of the original.	10. DIVISIBILITÉ Si l'une quelconque des stipulations des présentes conditions générales était déclarée nulle, illicite ou inapplicable, en tout ou partie, par une juridiction ou une autorité compétente, cette stipulation serait, dans cette mesure, réputée non écrite, sans que la validité et l'applicabilité des autres stipulations en soient affectées. Les parties s'efforceront de bonne foi de remplacer toute stipulation nulle par une stipulation valable produisant, dans toute la mesure possible, l'effet économique et juridique initialement recherché.
11. GOVERNING LAW AND JURISDICTION The contractual relations and all resulting disputes, regardless of their nature, will be governed by French law, to the express exclusion of the United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods of 11 April 1980 (Vienna Convention). Any dispute will be submitted to the Courts of Lyon, which are expressly granted jurisdiction, including in the event of multiple defendants or of a warranty or incidental claim.	11. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION Les relations contractuelles et l'ensemble des litiges en résultant, quelle qu'en soit la nature, sont régis par le droit français, à l'exclusion expresse de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980 (Convention de Vienne). Tout litige sera soumis aux tribunaux de Lyon, auxquels compétence est expressément attribuée, y compris en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie ou de demande incidente.
12. LANGUAGE These terms and conditions are provided in English and in French. In the event of any discrepancy or inconsistency between the two versions, the English version shall prevail.	12. LANGUE Les présentes conditions générales sont établies en langue anglaise et en langue française. En cas de divergence ou de contradiction entre les deux versions, la version anglaise prévaudra.